

1. Notre organisation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

Pour rappel, depuis le 12 mars 2020, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de notre société a été déclenché.

Guémas International a poursuivi son activité malgré le confinement, ordonné par le gouvernement, qui avait conduit à la mise en place massive du télétravail.

En prévision du déconfinement fixé au 11 mai et au regard des différentes dispositions légales et annonces gouvernementales, un plan de retour progressif dans les locaux de l'entreprise a été rédigé et mis en œuvre en collaboration avec le comité de gestion de crise, le comité de direction, ainsi que le comité social et économique (CSE).

Comme préconisé par le gouvernement, notre plan de déconfinement est progressif :

- Le télétravail reste la meilleure mesure de protection pour lutter contre cette épidémie, il est donc maintenu pour une partie des salariés, notamment les personnes vulnérables.
- Une proportion maximale de 50% de l'effectif pourront être présents sur site. Ce sont les salariés volontaires et non-vulnérables qui sont privilégiés pour un retour progressif dans les locaux de l'entreprise.
Chaque responsable de service a organisé son plan de retour avec son équipe afin d'assurer une pleine activité pour ainsi apporter la même qualité de service à nos clients.

Pour l'ensemble des salariés et des visiteurs, nous informons sur les différentes mesures prises, dans le but de respecter les préconisations du gouvernement mais surtout, pour assurer votre protection au sein des locaux de l'entreprise.

2. Les mesures sanitaires et logistiques

- Contrôle de la température à l'entrée dans les locaux.
- Mise à disposition de masques réutilisables dont le port est rendu obligatoire lors de tout déplacement au sein des locaux.
- Mise à disposition de solution hydroalcoolique.
- Vitre et visière protectrice pour les salariés en contact direct avec du public.
- Mise en place de cloisons de séparation et réorganisation de l'agencement des bureaux.
- Pour les visiteurs, mise à disposition de masques jetables et de solution hydroalcoolique.

L'ensemble de ces mesures limitent ainsi l'exposition au virus et son éventuelle transmission.

3. Les mesures de prévention

- Limitation des rendez-vous et réunions physiques en utilisant les moyens digitaux qui sont mis à notre disposition (téléphone, visioconférence, ...). Si le rendez-vous ou la réunion physique s'avèrent indispensable, nous demandons de respecter les gestes barrières, la distanciation sociale et le port du masque...
- Limitation des déplacements à l'extérieur afin de protéger les salariés et de protéger leurs collègues lors du retour sur site. En cas de déplacements, nous demandons à nos salariés de se conformer aux règles de la structure accueillante.
- Les visiteurs (clients, prestataires,) seront invités, par le biais d'un affichage à l'entrée, à déposer en priorité leurs documents dans la boîte aux lettres. Ceux ayant absolument besoin d'un rendez-vous seront reçus dans nos locaux en veillant au respect des mesures prises en interne.
- Des communications et des affichages ont été réalisés afin de rappeler les règles sanitaires, les mesures et les gestes barrières aux salariés et aux visiteurs.



Guemas International est totalement mobilisé afin d'apporter la qualité de service que ses clients sont en droit d'attendre, et veillera régulièrement au bon déroulement des mesures mises en place pour permettre une continuité de l'activité dans des conditions protectrices pour tous, collaborateurs, clients, partenaires, prestataires...

Toutes les mesures en place pourront être modifiées pour être adaptées à l'évolution du plan de déconfinement si nécessaire.

La Direction Guémas International